

Rapport d'étape du Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole

Le Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole propose un Rapport d'étonnement / d'étape 2018 – 2022.

Le comité a pour objectif de formuler des propositions visant à mieux repérer les actions innovantes dans l'enseignement agricole, à sensibiliser à l'évaluation de ces actions, à en analyser certaines portées par des équipes pédagogiques, afin de suggérer à l'administration des modalités de valorisation et (ou) de généralisation de ces actions, des axes stratégiques d'orientation en matière d'innovation pédagogique et des modalités d'actions d'accompagnement, d'organisation et de formation pour appuyer les acteurs de l'innovation.

Ce document, à la fois rapport d'étonnement et note d'étape, rend compte de la représentation collective que le comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole s'est faite de ce qu'il lui a été donné de voir au cours de l'exercice 2018-2022. Après une série de constats sur les différentes manifestations de l'IP observées par le comité et de leurs contextes, quelques pistes de travail susceptibles de favoriser ces manifestations sont suggérées, comme développer les compétences de prise d'initiatives, stimuler le développement professionnel par des échanges sur les pratiques et les apports de la recherche.

Au fur et à mesure des travaux du comité est apparue dans les

discussions la notion « d'initiative pédagogique », en remplacement de celle « d'innovation pédagogique ». L'initiative désigne ici la capacité des enseignants, des équipes et des établissements à mettre en œuvre des actions adaptées en réponse à des situations particulières ou à des demandes implicites ou explicites des usagers ou de l'institution. La notion d'initiative n'enlève rien à la qualité du travail réalisé, qui comme cela a été dit, reste à objectiver et met tout autant en valeur le collectif qui la porte, sans avoir à se préoccuper d'une quelconque antériorité de la pratique mise en œuvre. C'est dans un second temps que l'initiative pédagogique peut être qualifiée d'innovation, après objectivation de ses effets, mise en perspective contextuelle, historique et, pourquoi pas, scientifique.

Nous vous invitons bien entendu à [consulter l'ensemble de ce rapport, au format PDF](#)